



L'infolettre

du mois de septembre - n°63



Boissise-la-Bertrand : le soleil se lève sur la centrale PV

Cet été, le chantier de la future centrale photovoltaïque de Boissise-la-Bertrand, porté par SDESM Energies, s'est largement accéléré avec la pose des premiers panneaux solaires.

Le mardi 17 décembre, c'est avec une grande fierté que **SDESM Energies** avait inauguré le chantier de la future **centrale photovoltaïque** de Boissise-la-Bertrand en présence d'Olivier Delmer, maire de Boissise-la-Bertrand, de Pierre Ory, préfet de Seine-et-Marne, et de Pierre Yvroud, président de SDESM Energies.

9 mois plus tard, l'heureux événement est devenu très concret. **L'aménagement du site est désormais achevé**, les pistes de circulation ont été réalisées, et le montage des structures ainsi que la pose des panneaux se poursuivent selon le planning prévu. Actuellement en cours, la **pose des panneaux s'effectue en trois étapes**: forage, montage des structures, puis installation des panneaux.

Alors que la moitié des panneaux sont d'ores et déjà en place, la prochaine phase, qui débutera ce mois-ci, portera sur le **câblage** et le **raccordement** des panneaux. L'ensemble du chantier devrait ainsi être terminé d'ici fin 2025, permettant de réaliser les tests en janvier et d'assurer la **mise en service courant février 2026**.

D'une puissance totale de 13,45 MWc, répartie sur 22 000 panneaux photovoltaïques, cette centrale sera la cinquième plus importante du département. Elle pourra alimenter l'équivalent de 5 400 foyers et contribuera à **éviter l'émission de 19 543 tonnes de CO₂** sur ses trente ans d'exploitation.

Le projet intègre également un volet de **financement citoyen**: 150 000 € ont été levés sous forme d'obligations simples via la plateforme EnerFIP, auprès des habitants de Boissise-la-Bertrand puis de l'ensemble du département. La **levée de fonds a rencontré un succès immédiat**, atteignant son objectif dès le premier jour d'ouverture pour le département.

[Visiter le site de SDESM Energies](#)



Melun, Montigny, Meaux : l'électromobilité gagne du terrain

Cet été, cinq nouvelles stations de recharge rapide ont été mises en service en Seine-et-Marne. Avec Melun, Montigny-Lencoup et Meaux, le réseau Ecocharge du SDESM continue de se renforcer pour répondre aux besoins croissants des usagers.

Le déploiement du **réseau Ecocharge** s'est accéléré cet été avec la mise en service de plusieurs nouvelles stations de recharge. Fin juillet, deux sites sont venus compléter le maillage départemental : à **Melun**, boulevard Chamblain, une station associant un chargeur rapide 100 kW et une borne 22 kW AC, et à **Montigny-Lencoup**, un chargeur AC/DC 100 kW situé à la croisée des départementales desservant Montereau, Nangis et Donnemarie-Dontilly.

En août, c'est à **Meaux** que trois nouvelles stations ont été installées, finalisant ainsi le programme de déploiement de recharges rapides prévu dans le cadre du SDIRVE 2023-2026. Implantées au cœur de la ville, celles-ci combinent **hubs de recharge** normale (22 kW AC) et bornes de recharge rapide (100 kW). Ces équipements, situés place du Marché, rue Fatou/rue Jean-Jaurès et place Nelson Mandela, viendront confirmer sur la durée l'intérêt d'intégrer des hubs rapides en centre urbain.

Grâce à ce maillage diversifié, les usagers disposent désormais d'une **offre adaptée à différents usages**, qu'il s'agisse de recharges rapides sur les grands axes ou de recharges normales en cœur de ville.

[Visiter le site Ecocharge77](#)



Modernisation du réseau gaz à Rozay-en-Brie

Mercredi 23 juillet, le SDESM assistait à une visite de chantier à Rozay-en-Brie, rue de l'Hospice et rue de l'Église, où se déroulait une opération de renouvellement du réseau de distribution de gaz.

Sous maîtrise d'ouvrage **GRDF**, ce chantier, réalisé par l'entreprise ECR, consiste à remplacer l'ensemble des **canalisations en fonte** installées dans les années 60-70 par des conduites en polyéthylène (PE), plus résistantes à la corrosion, tout en engageant la **conversion du réseau** basse pression en moyenne pression.

Cette évolution rendra possible la **suppression d'un ancien poste de détente**, qui assurait jusqu'alors l'alimentation de l'ensemble du village. Cette mise en moyenne

pression permettra ainsi d'améliorer la **fiabilité de l'alimentation**, de faciliter la maintenance et d'offrir une meilleure capacité de réponse aux évolutions des usages. À fin juillet, environ **400 mètres de réseau** avaient déjà été **renouvelés**, accompagnés de la conversion de 200 mètres supplémentaires en moyenne pression, ainsi que du remplacement d'une **quarantaine de branchements** particuliers.

Le chantier se poursuivra jusqu'à mi-octobre pour **une dernière tranche** qui portera sur environ **800 mètres linéaires** et une quarantaine de branchements supplémentaires.

L'ensemble de l'opération de renouvellement de Rozay-en-Brie représente **un investissement de 255 700 €** de la part de GRDF pour la sécurité, la performance et la pérennité du réseau du village, faisant partie de la **concession du SDESM**.



À Voisenon,
l'école fait sa transition énergétique !

Avec l'accompagnement du SDESM et le soutien du Fonds Chaleur de l'ADEME, la commune a remplacé la chaudière gaz obsolète de son école maternelle par une installation moderne de géothermie sur sondes verticales.

À Voisenon, l'école maternelle Constant Duport sera désormais chauffée par **géothermie**. Grâce à l'appui du SDESM et à sa centrale d'achats, la commune a opté pour un système sur **sondes verticales** en remplacement de sa chaudière gaz datant des années 70.

Financée à 70 % (soit 4095 € HT) par le Fonds Chaleur dans le cadre du **Contrat de Chaleur Renouvelable** signé entre le SDESM et l'ADEME, l'étude de faisabilité, commandée via la centrale d'achats du SDESM, a confirmé la pertinence de ce choix.

Les travaux, engagés en juillet, s'achèvent actuellement et permettront de chauffer les classes dès cet hiver. **L'installation offrira aussi d'autres bénéfices** : climatisation des locaux l'été, production d'eau chaude et possibilité de mutualisation avec d'autres bâtiments communaux, comme la salle des fêtes.

Au total, l'opération représente **près de 180 000 € HT d'investissement** (101 524 € pour les travaux et 76 503 € pour la pompe à chaleur), tandis que le plan de financement de la commune prévoit d'obtenir **80 % d'aides**, dont celle du Contrat Chaleur Renouvelable.

Ce projet illustre concrètement le rôle du SDESM dans l'accompagnement des communes. Via sa centrale d'achat, il sélectionne des **prestataires qualifiés** (le bureau d'études Inddigo, certifié OPQIBI et respectant les cahiers des charges de l'ADEME) pour **faciliter et sécuriser** la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables. Pour les collectivités adhérentes, c'est un gain de temps, d'expertise et de financements mobilisés.



Focus sur le programme spécifique de mise en conformité des armoires d'éclairage public 2025-2026

Pour opérer la mise en conformité de vos armoires en 2026, vos demandes de subvention devront être envoyées au SDESM avant le 30 septembre 2025 !

Souvent négligées lors des rénovations d'éclairage public, les **armoires de commande** jouent pourtant un **rôle essentiel** dans le bon fonctionnement des installations et **garantir un service fiable** aux habitants.

En Seine-et-Marne, nombre d'entre elles sont aujourd'hui **vétustes ou non conformes** aux normes en vigueur. Risques électriques ou mécaniques, problèmes d'accessibilité, absence de protections contre les surtensions, absence d'horloge astronomique synchronisée ou **dérives de fonctionnement** entraînant des **surcoûts énergétiques**, ces matériels nécessitent souvent une mise à niveau.

Pour renforcer son accompagnement aux communes, le SDESM met ainsi en place un **cofinancement exceptionnel** sur deux ans, couvrant **50 % du coût de remplacement** des armoires, avec une enveloppe de **500 000 €** en 2025 et **400 000 €** en 2026.

Cette mesure complète les opérations de passage en LED, en assurant la modernisation des armoires de commande. Elle garantit la pérennité des installations, améliore la **performance énergétique** et renforce la **sécurité du réseau** d'éclairage

public.

Contactez le service : eclairagepublic@sdesm.fr



Du nouveau sous le soleil

Les dispositifs de soutien aux installations photovoltaïques évoluent. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le 7 août dernier le cahier des charges du nouvel appel d'offres, dit « appel d'offres simplifié » (ou « AOS »), qui concerne les installations photovoltaïques (PV) sur bâtiments ou ombrières de puissance comprise entre 100 kWc et 500 kWc.

Les dispositifs de soutien au photovoltaïque sont de deux natures, mutuellement exclusifs :

- **Un guichet ouvert** : toutes les installations qui répondent aux critères peuvent bénéficier d'un tarif d'achat fixé par la CRE et mis en œuvre par EDF Obligation d'Achat.
- **Une mise en concurrence des projets** selon leur gamme de puissance, via des appels d'offres mis en place par la CRE. Ces appels d'offres sont nationaux et ouverts par période.

Actuellement, les installations PV sur bâtiment et ombrière de puissance inférieure à 500 kWc peuvent toutes bénéficier du guichet ouvert. **Mais à partir du 22 septembre**, les installations dont la puissance est comprise entre 100 et 500 kWc seront mises en concurrence, sur la base d'un cahier des charges allégé. Ce **cahier des charges** est disponible sur le site de la CRE.

[Consultez le cahier des charges](#)

Par ailleurs, n'oubliez pas que le **syndicat peut vous accompagner** dans vos projets photovoltaïques de différentes manières.

Le SDESM fait partie du réseau national **Les Générateurs** qui a vocation à conseiller les collectivités en matière photovoltaïque et d'éolien. À ce titre, et à votre demande, le syndicat peut analyser **l'opportunité de projets PV** sur le patrimoine bâti ou parcellaire de votre collectivité. Il vous prodiguera également des conseils pour favoriser l'émergence et la réalisation de votre projet photovoltaïque.

De plus, au travers de sa centrale d'achat, le SDESM propose **une solution « clé en main »** à ses adhérents pour la réalisation d'étude de faisabilité photovoltaïque et pour bénéficier d'un accompagnement à la mise en place d'opération en autoconsommation collective.

Enfin, grâce à la **SEM SDESM Energies**, les collectivités seine-et-marnaises peuvent disposer d'un opérateur spécialisé, **capable de porter, financer et exploiter** les projets photovoltaïques.



Le SDESM lauréat du programme Lum'ACTEE+

Dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, l'appel à projet Lum'ACTEE+, piloté par la FNCCR, soutient la rénovation et l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Le SDESM a été distingué par la **FNCCR** dans le cadre du **dispositif ACTEE 2** pour son **programme de travaux délégués en 2024**. Cette reconnaissance porte sur des actions concrètes visant à moderniser le parc d'éclairage public des collectivités et à améliorer sa gestion énergétique.

Lauréat du lot 1, le SDESM bénéficiera d'une prise en charge des coûts liés à l'accompagnement des collectivités par les agents du SDESM pour la délégation de travaux de modernisation des installations d'éclairage public.

Pour le lot 2, le **SDESM recevra une subvention** pour l'installation, à titre de

démonstrateur, d'équipements connectés au réseau LoRaWAN (horloges, modules complémentaires pour les points lumineux, antennes...) permettant un pilotage sur site et à distance.

Le SDESM obtiendra également une subvention pour l'installation d'une **centaine de détecteurs de présence** destinés à piloter l'éclairage public, renforçant la sécurité tout en limitant l'impact écologique.



Lum ACTEE+



Point de situation sur le marché de l'énergie

Dans un contexte de reprise économique et de tension sur les marchés de l'énergie, le SDESM a anticipé en sécurisant dès à présent une partie de ses volumes de gaz pour

2026 et 2027. Objectif : offrir aux communes adhérentes plus de visibilité et de stabilité face à la volatilité des prix.

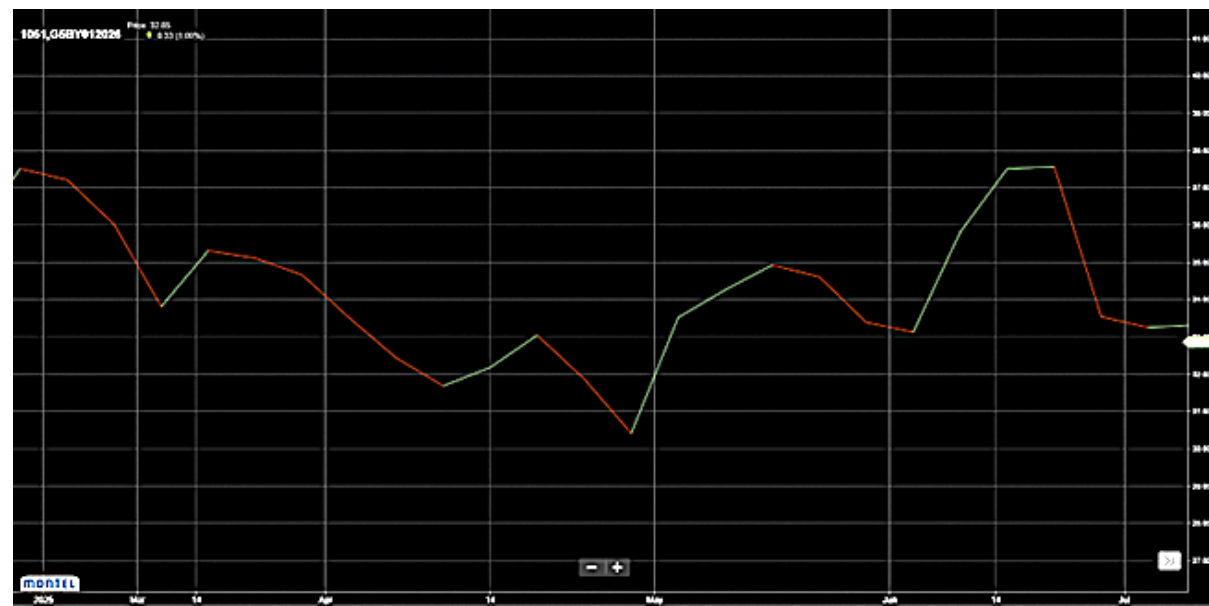
Les **indicateurs** avancés de l'économie européenne sont **meilleurs que prévu**. Ainsi le marché anticipe une **consommation industrielle soutenue** dans les prochains mois malgré l'application, qui semble définitive, des tarifs douaniers à +15 % pour l'import aux Etats Unis depuis l'Europe.

Preuve de cette reprise économique, le prix du **quota d'émission de CO₂ (EUA)** progresse et pourrait dépasser les **75 € HT par tonne**.

Cela a un **impact sur les cours énergétiques**, qui remontent progressivement. Le pétrole, après sa chute du mois de mai, remonte aussi, soutenant le gaz naturel, car les discussions russo-ukrainiennes patinent. Pour autant, les traders européens restent sereins (1) : **le remplissage des stocks est conforme aux prévisions**. Nous pourrions être à 85 % de taux de remplissage à début octobre (augmentation de l'importation de gaz naturel : +34 % par rapport à 2024).

C'est dans ce contexte que le SDESM a réalisé **ses premières prises de position** pour l'achat de gaz pour les années 2026 et 2027 :

75% du volume 2026 à 33.25 EUR/MWh
50% du volume 2027 à 29.95 EUR/MWh



(1) Extrait de la plateforme d'échange Pegas sur le produit 2026. Depuis le début de l'année 2025, le prix du gaz est resté relativement stable, oscillant entre 30 et 38 MWH.



@toutVisuConso et Portail Collectivités, 2 outils de GRDF pour mieux piloter l'énergie

Jeudi 17 juillet, le SDESM recevait GRDF pour une présentation de leurs outils de suivi numériques dédiés aux collectivités.

Cette rencontre a permis de découvrir plus en détails deux outils conçus par le concessionnaire GRDF pour faciliter le **suivi énergétique** et la **gestion locale**.

Le **Portail Collectivités** offre tout d'abord un espace digital unique où les communes peuvent suivre l'avancée de leurs projets, consulter la cartographie du réseau, être informées en temps réel en cas de coupure ou encore accéder aux données de concession.

De son côté, **@toutVisuConso** met gratuitement à disposition des collectivités leurs données de consommation et contractuelles, présentées de manière claire sous forme de graphiques ou de tableaux, avec la possibilité de les exporter.

En combinant ces deux services, les collectivités disposent ainsi d'un suivi complet de leurs installations pour renforcer la maîtrise de leur consommation.

Les rendez-vous
à ne pas manquer !

26 sept.
8h à 19h45

Évènement **AMF 77**

63^e Congrès des maires et des président(e)s d'EPCI de l'AMF 77

Espace Pierre Bachelet
La Cartonnerie
824 Avenue du Lys
77190 - Dammarie-les-Lys

63^e Congrès des Maires et Président(e)s d'EPCI

30 sept.
8h15 à 18h

Évènement **CCI SEINE-ET-MARNE**

Salon Remoove 2025

Organisé par la CCI Seine-et-Marne, cet événement mobilise les entreprises autour de deux priorités concrètes : l'efficacité énergétique et la mobilité décarbonée.

CCI de Seine-et-Marne
1 Av. Johannes Gutenberg
77700 - Serris

RE MOOVE
FAISONS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN MOTEUR DE PERFORMANCE



Le Syndicat
Départemental
**des Énergies
de Seine-et-Marne**



[Se désinscrire](#)

